

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2011

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT –BERJOT –DEROU -Mesdames BERTSCHI –GORET – HUET –

Absents excusés : Mme GIULIANI (pouvoir à M. BERJOT) – M. IGNAZI (pouvoir à Mme GORET)

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Approbation du compte rendu du 7 mars 2011

Vote de Compte Administratif et Approbation du Compte de Gestion 2010-

Sous la présidence de Madame Chantal BERTSCHI, la lecture des comptes donne les résultats suivants :

- Section d'Investissement.....Dépenses : 7 702.69 euros
Recettes : 1 044.47 euros.....solde – 6 658.22 euros
- Section de Fonctionnement..... Dépenses : 150 262.58 euros
Recettes : 178 484.07 euros.....solde 28 221.49 euros
- * C.C.A.S.....Dépenses : 1 186.15 euros
Recettes : 108.00 euros.....solde - 1 078.15 euros

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité de même que le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur de Charly sur Marne.

Affectation des Résultats-

La section de Fonctionnement dégage un excédent de 98 062.41 euros.

La section d'Investissement dégage un excédent de 1 551.18 euros.

Ces sommes seront reprises de la manière suivante :

- Section d'investissement (cpte 001 R).....1 551.18 euros
- Section de Fonctionnement (cpte 002 R).....98 062.41 euros
- Section d'Investissement (cpte 1068).....15 062.35 euros

- C.C.A.S.....- 576.52 euros

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation.....16.53 %
- Foncier Bâti.....10.54 %
- Foncier non bâti.....18.53 %
- Taux relais de cotisation foncière des entreprises.....18.08 %

* Conformément à l'article 1640C du CGI, les taux ont été recalculés en 2011 par le Ministère du Budget afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation à ces nouveaux taux.

F.D.S. 2010 :

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour la VC13 route de Château Thierry OP 10-5175 pour la somme TTC de 11 960 euros.

☞ S'engage à affecter à ces travaux 5 660 euros sur le budget communal,

☞ À réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification au titre du FDS des années antérieures à 2010,

☞ À réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification au titre du FDS 2010.

Budget Primitif 2011-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Budget Primitif 2011, qui s'équilibre en Dépenses et Recettes :

- Section de Fonctionnement.....Dépenses : 263 063.00 euros
Recettes : 263 063.00 euros
- * Section d'Investissement.....Dépenses : 27 100.00 euros
Recettes : 27 100.00 euros

- * C.C.A.S.....Dépenses : 3 093.52 euros
Recettes : 3 093.52 euros

QUESTIONS DIVERSES

- Hameau le Fayet : Les travaux pour **l'éclairage public** débuteront le 1^{er} trimestre 2012,
- L'antenne de **téléphonie mobile** a été acceptée sur le territoire de la commune, hors agglomération.